

Capitaine, s'écria-t-il, tout est prêt pour le débarquement, on n'attend plus que vos ordres.

— Au revoir, don Pablo, m'a dit le négrier en se levant aussitôt, car l'orage gronde encore, et j'espère vous retrouver ici à mon retour.

Resté seul, je me mis à réfléchir à ces contrastes inexplicables qui se rencontrent chez ces gens à l'âme fortement trempée, dont la traite met si pittoresquement en relief les crimes et les vertus. Gens peu connus en Europe, et que l'on a presque toujours dépeints dans les romans, sous des couleurs de convention. Des réflexions aux souvenirs il n'y a qu'un pas, et je nageais en plein dans le passé, quand ma montre, que je consultai par hasard, m'apprit qu'il y avait plus de deux heures que don Esteban m'avait quitté.

— Pauvre diable, pensai-je en me levant pour aller sur le seuil de la chaumière, pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur.

Au moment où j'allais ouvrir la porte, elle fut brusquement poussée du dehors, et plusieurs matelots, soutenant don Esteban, apparurent.

— Vous êtes blessé, capitaine ! m'écriai-je.

— Oh ! ce n'est rien, amigo, me dit-il en souriant, les Anglais se sont doutés de notre opération, et nous avons eu un petit combat à livrer. Quant à moi, j'en suis quitte pour une balle dans la cuisse et un coup de sabre sur l'épaule... histoire d'entretenir le feu sacré... Mais, à propos, don Pablo, je songe qu'on va me poursuivre et que vous feriez sagement de retourner à la Havane... car la police serait enchantée, pour favoriser ma fuite et damer le pion aux Anglais, d'arrêter quelque innocent... et vous pourriez bien payer pour mes faibles exploits. Ça ne fait rien, ces parages-ci ne me portent pas bonheur.

— Je vous remercie, capitaine, de votre bon conseil, que je vais mettre de suite à exécution, répondis-je en prenant mon chapeau et mon fusil ; mais avant de vous quitter je voudrais bien savoir à quoi m'en tenir sur vos blessures ?

— Vous êtes trop bon, ce n'est pas la peine d'en parler ! Et puis, ajouta le négrier en frottant joyeusement sa main valide contre son bras blessé, c'est pour moi un fameux baume que de penser qu'avant deux mois d'ici cette chère senora Hamilton habitera, à Ramsgate, le joli cottage que rêvait pour elle son pauvre enfant !

Trois jours après, je partis pour l'Angleterre sur un ancien navire négrier, le *Palémon*. Malgré l'effroyable tempête du mois de décembre 1836, que nous eûmes à subir et qui causa de si épouvantables désastres, j'arrivai, à mon grand étonnement, sain et

sauv à Londres, après quatre-vingt jours de mer.

Le *Palémon*, continuant sa route pour le Havre, se perdit corps et biens quelques jours plus tard.

J'avais complètement oublié les événements que je viens de raconter, quand, un an après, me trouvant en partie de bains à Ramsgate, je remarquai un charmant cottage.

— A qui donc appartient cette habitation ? demandai-je à l'hôtelier.

— A mistress Hamilton, me répondit-il.

— A mistress Hamilton ! répétai-je... et, en rappelant mes souvenirs : Quelle est donc cette dame ?

— C'est la pauvre mère d'un *midshipman* qui est mort en croisière, et qui la chère et digne mistress pleure tous les jours, me répondit-il.

Je n'ai plus jamais, depuis cette époque entendu parler du capitaine négrier don Esteban.

PAUL DU PLESSIS.

### Annonces nouvelles de ce Jour.

Bazar des Dames catholiques de Québec.

## L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 29 SEPTEMBRE 1848.

Nous avons reçu nos journaux d'Europe et nous en donnons les extraits suivants.

### France.

Paris, 6 septembre.

Le Français né malin, qui créa le vau-de-ville, a le mérite ou le tort d'égayer les sujets les plus sérieux. M. Grandin s'est montré aujourd'hui supérieurement Français. Il a niguisé ses traits les plus pointus sur les discours de M. Pierre Leroux, discours tout faits dans ses ouvrages, 16 volumes in-8o, qu'il vient refaire compendieusement à la tribune. Cet usage, si on le laissait s'introduire dans l'Assemblée, aurait plus d'un genre de péril, particulièrement pour ce qui est du projet de constitution.

Pour achever cette œuvre, il ne faudrait pas seulement dix mois, comme le disait hier M. le président, mais dix ans. M. Grandin demande donc que la lecture des ouvrages imprimés soit interdite à tous auteurs, et que les discours écrits depuis la veille ou depuis quinze ans soient supprimés à la tribune. Pierre Leroux a fort bien pris la chose, il a déclaré que les paroles de son honorable collègue l'avaient remué jusqu'au fond du cœur. Mais il

n'en soutient pas moins mordicus la gloire de ses discours et de ses ouvrages (l'un portant l'autre). Ces ouvrages, a dit majestueusement M. Pierre Leroux, je les ai jetés dans le monde, et n'en déplaît à M. Grandin, ils feront leur chemin. Sur quoi les deux flancs de la montagne, bondissant de joie, se sont comme entr'ouverts pour laisser passer et saluer sur son chemin le système métaphysique du citoyen Pierre Leroux, partant pour faire le tour du monde.

Après ce double incident philosophique et conique, mais peu parlementaire, la discussion a continué sur le préambule. M. Crémieux l'a défendu chaleureusement. Selon l'honorable orateur, la république manquerait à ses promesses, si elle ne garantissait point, en tête de sa constitution, le droit au travail, la propriété, l'instruction gratuite, l'abolition de la peine de mort, etc.

M. l'abbé Cazalès, orateur nouveau, mais dont le nom est célèbre dans nos fastes parlementaires de la Constituante, est venu appuyer l'amendement de M. Fresneau, qui demande la suppression du préambule. Il l'attaque avec une verve caustique et incisive. Il lui reproche de contenir soit des vérités tellement vraies qu'elles sont inutiles à mentionner, soit des généralités tellement vagues qu'elles peuvent donner lieu à des controverses très-dangereuses.

M. Lamartine, dont la tribune était veuve depuis longtemps, a retrouvé avec la parole cette pompe et cette couleur poétique dont il sait toujours revêtir ses pensées. Après avoir éloquentement défendu la propriété, M. Lamartine a parlé non moins éloquentement en faveur du droit au travail. Loïn de voir, dans la reconnaissance de ce droit, un danger pour la propriété, il y voit un affermissement. « La propriété, dit-il, ne se protège que par des bienfaits. »

M. le président soumet au vote l'amendement de M. Fresneau, qui propose la suppression du préambule de la constitution. L'amendement est rejeté.

— Il paraît arrêté que l'Assemblée nationale prendra un mois de vacances aussitôt après le vote de la constitution, qui aura lieu dans le mois d'octobre. L'Assemblée serait prorogée jusqu'au mois de décembre, et le vote des lois organiques tiendrait au moins six mois. On espère donc pouvoir fixer l'époque des élections générales au mois de juillet 1849.

— On écrit de Rome, 27 août :

« Aujourd'hui, par décret souverain, les deux chambres délibérantes sont prorogées au 15 novembre. »

— On écrit de Cracovie, le 28 août :

« Nous pouvons affirmer, d'après une source digne de foi, que la nouvelle de la